



Ville de Marcoussis

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE JEUNESSE

Ouvertures :

Le Service Jeunesse de la ville de Marcoussis est une structure accueillant les jeunes de la commune âgés de 11 à 18 ans.

L'accueil des jeunes a lieu :

Pendant les périodes scolaires :

Ouvert à tous : Les mardis, jeudis et vendredis de 16h à 19h.
Les mercredis de 13h30 à 19h.
Les samedis de 13h30 à 18h.

Pendant les petites vacances scolaires :

Ouvert exclusivement pour les 6^{ème}, 5^{ème} : du lundi au vendredi de 10h à 12h.
Ouvert à tous : du lundi au vendredi de 13h30 à 19h et le samedi de 13h à 18h.

Des modifications pour les activités programmées à la journée et précisées à l'avance peuvent être effectuées.

Pendant les grandes vacances scolaires :

Ouvert à tous : du lundi au vendredi de 13h30 à 19h et le samedi de 13h à 18h au parc François Mitterrand.

Inscriptions :

Chaque jeune devra s'acquitter d'une adhésion fixée par délibération du conseil municipal et devra faire remplir, par son tuteur légal :

- une fiche de renseignement
- une fiche sanitaire
- une photocopie de l'attestation vitale
- une photocopie de l'attestation d'assurance de responsabilité civile
- une autorisation parentale
- un brevet de natation 50m (si l'activité le nécessite)

Ces fiches seront conservées au Service Jeunesse.

Sans ces documents, le jeune ne sera pas couvert par les assurances de la structure et ne pourra donc pas participer aux activités.

L'accès aux locaux du service jeunesse pourra alors lui être refusé.

Règles :

Comme toute structure publique, le service jeunesse possède son propre règlement intérieur. Chaque jeune s'engage à le respecter en le signant lors de son inscription.

Il s'engage ainsi à :

- Ne pas FUMER dans les locaux.
- Respecter les lieux et le matériel mis à disposition ainsi que les jeunes, les animateurs et toutes autres personnes qui s'y trouvent.
- Ne pas consommer ou avoir sur soi de l'alcool ou quelque substance illicite que ce soit à l'intérieur ou à proximité de la structure.
- Arrêter les moteurs des scooters ou tout type de 2 roues motorisées, avant de pénétrer dans l'enceinte du parc, et les pousser jusque devant le bâtiment.
- Surveiller et contrôler son langage ainsi que son comportement. **AUCUNE VIOLENCE PHYSIQUE OU VERBALE NE SERA TOLEREE.**
- Ne pas privatiser les jeux (billard, babyfoot, flipper, fléchettes, jeux vidéos, etc...) : ils sont à disposition de tous (à chaque partie le perdant sort ; le gagnant reste au maximum 3 parties consécutives).
- Respecter les horaires de la structure.

Il est bon de rappeler qu'**Un bonjour** et un **Au revoir** ça ne coûte rien et c'est toujours plus agréable.

Sanctions :

Le non-respect des règles précédemment énoncées pourra entraîner un renvoi temporaire ou définitif du service jeunesse. La décision sera prise, le cas échéant, par l'équipe d'animation et sa hiérarchie.

L'équipe d'animation se réserve le droit de refuser l'accès à la structure à toute personne dont le comportement sera considéré comme incorrect.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la structure et m'engage à le respecter sous peine de sanction.

Date :

« Lu et Approuvé »